



SYndicat **MI**xte des rivières du **SO**rnin et de ses **A**ffluents
321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91
www.symisoa.fr

COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2022 A 14H30 à Chauffailles

COMPTE RENDU

Date de convocation : 14/06/2022
Lieu : Mairie de Chauffailles

Membres présents (8) :

Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Fabrice DEJOUX	(Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR	(Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppléant)	(Brionnais Sud Bourgogne)
Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Excusés :

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémie LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Thierry GIMENEZ	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Jean FARIZY	(Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DERIGON Jérôme	(Technicien de rivière – SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Directrice – SYMISOA)

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du 23 mai 2022

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 23 mai est adopté à l'unanimité.

1- Projet de mise en recul de la digue et de renaturation du Bézo à Charlieu

- Convention à passer avec Charlieu Belmont Communauté, la mairie de Charlieu et le SIEL

Après échanges avec le comptable public et la DGFIP, il convient de prévoir une convention unique quadripartite.

Cette convention contient les principaux éléments suivants :

- Autorisation de réaliser les travaux
- Présentation des travaux envisagés
- Délégation de maîtrise d'ouvrage au SYMISOA pour les réseaux secs et AEP
- Accord pour participation financière
 - CBC : autofinancement digue + renaturation rivière
 - Charlieu : autofinancement réseau AEP + sentier découverte
 - SIEL : autofinancement réseaux secs (le SIEL pourra solliciter une participation de CBC pour couvrir ces dépenses)
- Propriété après travaux
 - SYMISOA : propriétaire digue + aménagements sentier
 - Charlieu : reste propriétaire du foncier et du réseau AEP
 - SIEL : reste propriétaire des réseaux secs
- Gestion TVA / FCTVA
 - SYMISOA récupère FCTVA sur digue + renaturation + sentier
 - SYMISOA assujetti à la TVA pour les travaux sur les réseaux
 - Charlieu : récupération TVA sur AEP
 - SIEL : récupération TVA sur réseaux secs

Le projet de convention est joint au présent compte rendu.

Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

- Réunion publique du 30 juin 2022

Les délégués sont informés de la tenue d'une réunion publique le jeudi 30 juin à 18h dans les locaux de Charlieu Belmont Communauté.

L'information a été transmise via la presse, la newsletter du SYMISOA, les boîtes aux lettres des riverains, ainsi qu'à tous les acteurs qui se sont impliqués dans les démarches de concertation depuis 2020.

L'objectif est de présenter l'avancement du projet, les étapes à venir et le planning, et de pouvoir répondre aux interrogations avant le lancement de l'enquête publique en septembre.

- Décision modificative

Il est nécessaire de modifier le compte d'imputation des futures dépenses des travaux sur le Bézo :

N°Cptes	DESIGNATION	BP2022	DEPENSES		RECETTES	
			Diminution de crédits	de Augmentation de crédits	de Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT						
OPERATIONS 1008 - TRAVERSEE DE CHARLIEU						
2181	Installations générales	314 000,00 €	314 000,00 €			
2318	Travaux en cours	0,00 €		314 000,00 €		
TOTAL			314 000,00 €	314 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Les délégués adoptent cette décision modificative à l'unanimité.

2- Etude bilan, évaluation et prospective du contrat de rivière

- Résultat de l'appel d'offres :

Prestataire	Valeur technique de l'offre				Prix des prestations		Note globale de classement/100	Classement
	Références /10	Moyens humains /10	Approche /40	Note Technique /60	Montant TF+TO (€HT)	Note sur le prix /40		
SEPIA	8.00	7.00	31.00	46.00	49 775.00 €	40.00	86.00	2
OTEIS	10.00	10.00	37.00	57.00	60 225.00 €	33.06	90.06	1

La commission des marchés a retenu l'offre du cabinet OTEIS, associé au cabinet CONTRECHAMP.

- Dates des 1ères réunions

Une réunion de cadrage avec l'équipe technique, les vice-présidents du SYMISOA et de Charlieu Belmont Communauté (pour le Jarnossin) est programmée sur la journée, le jeudi 7 juillet.

La réunion du comité de pilotage pour le lancement de l'étude est prévue le mardi 12 juillet à 14h : le président et les vice-présidents du SYMISOA sont membres de ce comité, mais l'ensemble des délégués syndicaux peuvent y participer.

- Lettre d'intention pour un prochain contrat

L'Agence de l'Eau nous sollicite pour confirmer la volonté du SYMISOA d'entrer en phase d'élaboration d'un prochain contrat territorial : il convient d'adresser un courrier en ce sens à l'Agence de l'Eau. Cette formalité permet d'être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau en période inter-contrat pour les postes d'animation, les études préalables et les frais de communication.

Les délégués confirment à l'unanimité la volonté d'entrer en phase de préparation d'u prochain contrat : une délibération sera prise en ce sens, pour appuyer le courrier adressé à l'Agence de l'Eau.

3- Passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le cadre réglementaire de la nomenclature M57 est rappelée :

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) avant le 1er janvier 2024 ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14. Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux continueront d'utiliser la comptabilité M4 et ses déclinaisons : le SYMISOA ne dispose que d'un budget principal en M14.

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le Président indique par ailleurs qu'il souhaite que cette transition soit faite avant la fermeture de la trésorerie de Charlieu, prévue fin décembre 2022. Il précise que Mme GOUTTENOIRE, comptable publique, a donné un avis favorable à l'adoption anticipée du référentiel M57 le 20 mai 2022.

Les délégués approuvent à l'unanimité le passage anticipé à la M57 au 1er janvier 2023.

4- Restauration du Sornin entre Pouilly et St Nizier : 1ère tranche de travaux

- Résultat de l'appel d'offres :

La commission des marchés s'est réunie le 23 juin à 14h pour examiner les offres reçues et a conclu aux éléments suivants :

LOT 1 (terrassment) :

Candidat	Maître d'œuvre		Chavany	
Co-traitant			-	
Sous-traitant			-	
TOTAL € HT :	160 944,42 €	-35%	104 664,52 €	
TVA (20%)	32 188,88 €		20 932,90 €	
TOTAL € TTC :	193 133,30 €		125 597,42 €	

Note prix (20 pts, 40%)	20,0 /20
Note technique (20 pts, 60%)	18,5 /20
Note globale	19,1 /20
Classement	n°1

LOT 2 (génie végétal) :

Candidat	Maître d'œuvre	Chavany		OASURE		Chartier	
Co-traitant		-		-		-	
Sous-traitant		Ecoriver		TRV		-	
TOTAL € HT :	64 164,00 €	5%	67 394,50 €	15%	73 741,00 €	-11%	56 963,35 €
TVA (20%)	12 832,80 €		13 478,90 €		14 748,20 €		11 392,67 €
TOTAL € TTC :	76 996,80 €		80 873,40 €		88 489,20 €		68 356,02 €

Note prix (20 pts, 40%)	16,9 /20	15,4 /20	20,0 /20
Note technique (20 pts, 60%)	17,5 /20	5,5 /20	15,0 /20
Note globale	17,3 /20	9,5 /20	17,0 /20
Classement	n°1	n°3	n°2

La commission des marchés a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Chavany TP pour les 2 lots (+ sous traitant Ecoriver pour le génie végétal), pour un montant global de 178 142€HT.

- Demande de subvention

Il est nécessaire de prendre une délibération pour solliciter les fonds de la Région AURA dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Roannais, pour financer ces travaux à hauteur de 20%, en complément des 60% apportés par l'Agence de l'Eau.

5- Compte rendu des décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation pour les MAPA, le président a attribué plusieurs marchés :

- Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau de l'ouvrage BOTO19 à Chauffailles et restauration du Botoret
 - Lot 1 (réseaux) : CHAVANY (29 000 €HT)
 - Lot 2 (Terrassements, GC, VRD) : CHAVANY-THIVENT (604 826€HT)
 - Lot 3 (Génie végétal) : CHAVANY-ECORIVER (88 000€HT)
- Etude bilan, évaluation, prospective du contrat de rivière Sornin Jarnossin
Groupement OTEIS – CONTRECHAMP (60 225€HT)

6- Questions diverses

Courrier de la Communauté de communes de Marcigny

La CC de Marcigny a adressé un courrier au SYMISOA pour demander d'avancer sur les réflexions concernant l'élargissement du périmètre du SYMISOA pour intégrer les petits affluents orphelins rive droite de la Loire pour la compétence GEMA.

Les délégués ne sont pas fermés à cette réflexion et indiquent que l'étude bilan, évaluation, prospective qui commence est un bon support pour mener cette démarche. Il est décidé que M. Lamarque se rapprochera de M. Prost, président de la CC de Marcigny, pour lui proposer de participer à cette étude, et de désigner dans cet objectif 2 élus référents.

Travaux réalisés par l'équipe rivière, en cours et à venir

- L'équipe est remontée dans le Haut Beaujolais pour terminer les travaux de mise en défens sur le Sornin amont à Propières, St Igny, St Clément
- Travaux étang des Gaces : réorganisation en cours avec l'entreprise / intervention juin-juillet, septembre au plus tard
- Travaux sur BOTO19 à Chauffailles : démarrage fin août (peut être déplacement des réseaux fin juillet, selon la disponibilité de l'entreprise).

Suite à la réunion, les délégués se sont rendus sur le site de BOTO19 pour mieux prendre connaissance du projet. Il a été convenu que d'autres visites en cours de chantier seront proposées.

Le prochain comité syndical aura lieu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Compte rendu affiché le :

